

Les décisions

- ▶ **Passage aux compétences élargies**
- ▶ **Information sur le recrutement des enseignants chercheurs sur emplois vacants**
- ▶ **Première étape dans la construction budgétaire 2009 : prévision UB 925**
- ▶ **Décision budgétaire modificative n°5**
- ▶ **Conventions**
- ▶ **Modalités de désignation des représentants des organisations des personnels et des étudiants au Conseil d'Administration appelés à siéger au Comité Hygiène et Sécurité**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H23. Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Une information préalable est donnée aux conseillers concernant le rapport d'audit de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR).

L'université devra faire une réponse suite à ce rapport, et exprimer un avis sur la date de passage aux compétences élargies.

Mme la Présidente rappelle les conditions dans lesquelles les compétences élargies se mettront en place. Les compétences élargies font parties du 2^{ème} volet de la loi LRU, le 1^{er} volet étant la mise en place des nouveaux conseils. Les compétences élargies doivent être mises en place dans un délai de 5 ans à partir de la promulgation de la loi LRU, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

La phase d'audit a été enclenchée par une demande de l'établissement. A l'issue de cet audit, un rapport a été établi qui met en avant les points forts et les points faibles de l'UVHC.

Aujourd'hui, l'université doit donc prendre une position de principe sur la date de passage aux compétences élargies. Les ministères de l'Enseignement Supérieur et des Finances décideront si oui ou non l'établissement passera aux compétences élargies.

Le rapport ayant été envoyé préalablement aux conseillers, Mme la Présidente propose aux conseillers de faire une présentation succincte de ce rapport d'audit. Elle rappelle les 4 domaines concernés par la mise en œuvre de la loi : gestion budgétaire et financière, gestion des ressources humaines, gestion patrimoniale et système d'information et pilotage.

Ce rapport d'audit vise à éclairer le conseil d'administration sur les forces et faiblesses de l'établissement dans chacun des domaines. Il indique les conditions dans lesquelles l'université pourra accéder au passage aux compétences élargies.

Le rapport est présenté en 4 grandes parties :

1- L'UVHC peut gérer un budget au périmètre élargi à condition de renforcer ses capacités de pilotage budgétaire à travers une structure bien identifiée.

- *L'organisation budgétaire gagnerait à être resserrée.*
- *La fonction financière doit progresser en compétence et être recentrée sur le domaine stratégique.*
- *La séparation des fonctions de gestion financière et de gestion comptable constitue un atout.*
- *L'élaboration du budget devra tendre vers plus de clarification et de globalisation pour mieux traduire les orientations stratégiques de l'UVHC*
 - Par l'amélioration de la qualité des prévisions budgétaires
 - Par des outils de dialogue plus complets qui apporteront plus d'objectivité dans l'élaboration du budget, entre le niveau central et les composantes
 - Par un budget globalisé soumis au conseil d'administration
 - Par le développement d'une répartition des crédits par objectifs et par projets
 - Par le développement d'une vision d'établissement
 - Par une responsabilisation des utilisateurs finaux concernant les charges communes
- *L'analyse financière de l'UVHC met en lumière une situation saine.*
 - Des marges de manœuvre pas assez mises en évidence
 - L'autofinancement dégagé par les opérations réelles est confortable et en progrès
 - La capacité d'autofinancement a atteint son niveau le plus élevé en 2007 et a permis des investissements
 - L'équilibre financier global montre un niveau de trésorerie important

2 – L'UVHC dispose de points d'appui pour exercer les nouvelles compétences en matière de GRH

- *Mais l'UVHC doit se préparer à gérer sa masse salariale*
 - Par une stabilisation des structures de gestion
 - Par le renforcement de la fiabilité et de la cohérence des outils informatiques
 - Par le développement d'une maîtrise des déterminants de la masse salariale
 - Par l'amélioration du pilotage des emplois
- *Malgré les contraintes, l'UVHC pour tirer parti à terme de l'autonomie*
 - En élaborant un plan de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
 - En développant une politique active de recrutement
 - En poursuivant ses efforts de limitation des heures complémentaires
 - En promouvant une politique des primes corrélée à ses choix stratégiques
 - En continuant à utiliser le levier de la formation

3- En cas de demande de la compétence de la gestion immobilière, l'UVHC devra élaborer un schéma directeur et s'appuyer sur une direction du patrimoine

- *Le patrimoine est en relativement bon état et est potentiellement transférable.*
 - Un patrimoine relativement concentré et récent
 - Les prochaines constructions et les projets
 - Une état relativement satisfaisant du patrimoine immobilier et des locaux potentiellement transférables
- *Même si elle ne demande pas la compétence patrimoniale, l'UVHC peut trouver des avantages à s'y préparer*
 - En créant une structure dédiée au patrimoine avec des personnels qualifiés et des outils opérationnels
 - En définissant une politique immobilière
 - En s'appuyant sur ses compétences internes et en confortant une procédure centralisée et concertée de la programmation et de la maintenance

- En confortant sa comptabilité patrimoniale
- *L'UVHC pourra tirer partie de l'autonomie en optimisant la gestion de son patrimoine*
 - Par la poursuite de la connaissance de la gestion des locaux et de leur optimisation
 - Par une amélioration de la valorisation des locaux
 - Par le développement des logiciels immobiliers
 - Par la réorganisation de la fonction immobilière

4 – Un pilotage stratégique et sectoriel de l'université déjà bien établi et appuyé sur une cohérence d'ensemble du système d'information

- *Depuis 2006, une démarche pragmatique et pédagogique destinée à asseoir des outils de pilotage de l'université.*
- *La structure légère actuellement dédiée au soutien au pilotage et au contrôle de gestion à vocation à s'étoffer.*
- *Une série de tableaux de bord partagés déjà en place, les indicateurs du contrat quadriennal régulièrement suivis*
- *Un projet d'établissement esquissant les perspectives d'évolution de l'université à long terme serait le bienvenu.*
- *Une organisation et un fonctionnement du système d'information expressément positionnés dans une logique de soutien aux services et au pilotage de l'établissement*
 - Les applications de gestion : une cohérence d'ensemble
 - Une organisation et un fonctionnement qui permettent d'aborder sans crainte excessive le transfert de compétences nouvelles

Mme la Présidente présente la conclusion du rapport qui met en lumière les atouts de l'université : une situation financière saine, une centralisation de la gestion des ressources humaines ainsi qu'un pilotage stratégique et sectoriel déjà bien établis et appuyés sur une cohérence du système d'information. Il est ajouté l'engagement et le pragmatisme de l'équipe de direction et des personnels. Le rapport propose la date du **1^{er} janvier 2010** pour le passage à l'autonomie.

La parole est donnée aux conseillers.

Question de Mme Guionnet : quelle est la définition des compétences élargies?

Réponse de Mme la Présidente : cela fait référence à la loi LRU et cela concerne principalement le transfert de la masse salariale Etat à l'université et l'élaboration d'un budget consolidé. Elle précise que dans cette optique il faut absolument renforcer les services.

M. Bricout précise que l'UVHC manque de personnel au niveau des services généraux, et notamment pour les ressources humaines et le patrimoine.

Question de M. Ali Mehmeti : a-t-on suffisamment d'argent pour améliorer les compétences de l'université, notamment sur la gestion immobilière ?

Réponse de Mme la Présidente : la gestion immobilière n'est pas obligatoire dans un premier temps. Elle ajoute qu'en tant que Présidente, elle ne souhaite pas prendre ces compétences mais c'est au conseil d'administration de décider. Elle rappelle que la prise des compétences en matière de gestion immobilière est obligatoire dans le temps mais il n'y a pas de délai.

M. Desprès précise que le passage aux compétences élargies induit de nouveaux métiers et le recours à de nouveaux logiciels notamment pour payer la masse salariale. Pour ce dernier point, il conviendra dans un premier temps de recourir à la trésorerie générale.

M. Warret signale qu'il faudra réintégrer la masse salariale dans le budget de l'établissement et que la trésorerie générale deviendra un prestataire de service. Le nouveau logiciel financier permettra cela.

Question de Mme Grant : quel est le calendrier des autres universités ?

Réponse de Mme la Présidente : 20 universités seront autonomes en 2009.

Question de Mme Sforzin : l'aspect financier de ces nouvelles compétences aura t-il des incidences sur les « budgets recherche » ?

Réponse de Mme la Présidente : tous les moyens financiers alloués par l'Etat pour la recherche ont été engagés et rien ne changera.

Question de M. Garnier : qu'en est-il de la problématique des heures complémentaires ?

Réponse de Mme la Présidente : l'université doit encore maîtriser le volume des heures complémentaires mais un gros travail a déjà été accompli. Elle ajoute que cela implique de développer les mutualisations et de faire évoluer les pratiques pédagogiques.

Question de M. Ourak : quelle sera la conséquence sur le statut de l'enseignant chercheur ?

Question de M. Bellalij : quid de la modulation de services des enseignants chercheurs dans la mise en place des compétences élargies ?

Réponse de Mme la Présidente : la question du statut de l'enseignant chercheur n'est pas liée à la mise en place des compétences élargies et chaque université sera libre de structurer son organisation. La responsabilité incombe donc aux établissements.

Dès que Mme la Présidente aura des éléments sur l'évolution des statuts des enseignants chercheurs, elle les transmettra.

Question de Mme Lancelle : que se passera t'il si l'université est en déficit ?

Réponse de Mme la Présidente : le recteur sera chargé de contrôler le budget de l'université et il pourra prendre la main en cas de mauvaise situation financière.

Question de M. Ali Mehmeti : y a t-il un danger réel que le ministère nous donne moins d'argent si l'université fait moins de recherche ?

Réponse de Mme la Présidente : cela n'a rien à voir avec les compétences élargies. La question porte sur la dotation de l'Etat aux Universités. Dans la part performance (10 %), il y a l'activité recherche pour les enseignants chercheurs. L'Etat va calculer la dotation en budget consolidé.

Question de M. Li Crapi : quid de l'autonomie financière de l'IUT ?

Réponse de Mme la Présidente : le ministère est dans une cohérence d'ensemble, il ne souhaite plus flécher les IUT.

A la demande du directeur d'IUT, la dotation resterait fléchée pour l'IUT en 2009 au niveau de l'UVHC mais à partir du moment où l'IUT ne rentre pas dans la mutualisation des ressources, il doit supporter ses dépenses.

Question de M. Rutkowski : si nous retardons la date, quels sont les enjeux pour l'UVHC ?

Réponse de Mme la Présidente : Si nous décalons, ce ne serait pas compris par le ministère. Les inspecteurs trouvent que nous sommes capables des les assumer.

Question de M. Garnier : dans le cadre du PRES, comment cela va se passer si les universités n'ont pas le même calendrier pour le passage aux compétences élargies ?

Réponse de Mme la Présidente : il n'y a pas de corrélation.

M. Desprès ajoute qu'une partie du chemin est accomplie avec les projets du contrat quadriennal (création d'une DAF, renforcement de la logistique et de la maintenance) et la mise en place du nouveau logiciel financier.

La question est mise au vote. Pour un passage en 2010, oui ou non ?

23 oui à l'unanimité

Mme la Présidente précise que des groupes de travail vont donc se constituer.

Par ailleurs, elle informe les conseillers que le compte-rendu du 9 octobre n'est pas soumis au vote, il sera envoyé aux conseillers ultérieurement pour être voté au Conseil d'Administration de décembre.

► **Recrutement des enseignants chercheurs sur emplois vacants**

M. Bricout présente à titre d'information les nouvelles modalités de recrutement. Les modifications principales sont la possibilité de mettre en place une session synchronisée et une session au fil de l'eau.

Actuellement, tous les emplois vacants sont couverts par des ATER donc l'université ne fait pas de remontée en octobre mais elle rentrera dans le dispositif synchronisé pour l'année prochaine.

► **Première étape dans la construction budgétaire 2009 : prévision UB 925**

Le budget dans sa globalité sera présenté en décembre et le vote se fera à cette occasion.

Il est présenté aux conseillers un bilan des affectations de la dotation ministérielle 2008 et une proposition de répartition des dotations 2008.

Question de M. Li Crapi relative aux faibles montants du programme pluriannuel d'investissement.

Réponse de Mme la Présidente : cela ne représente qu'une partie du versement qui sera alloué.

Mme Decneut présente le projet d'équilibre budgétaire 2009 des services généraux pour un montant de 17 157 615 €.

► **Décision budgétaire modificative n °5**

Mme Decneut présente la DBM qui sera normalement la dernière de l'année.

- **901 IUT**

DBM de rattachement 139 042 € et de transfert de 130 000 €

- **902 ITSV**

DBM de rattachement 66 465 €

- **903 FLLASH**

DBM de rattachement 23 794,19 €

- **904 CEPPE**

DBM de rattachement 25 200 €

- **907 Médecine préventive**

DBM de transfert de 3000 €

- **908 FDEG**

DBM de rattachement 4800 €

- 910 IPAG

DBM de rattachement 800 €

- 911 AIP

DBM de transfert de 20 000 €

- 913 ENSIAME

DBM de rattachement 153 465,16 €

- 914 ACTIONS COMMERCIALES

DBM de rattachement 23 631,81 € et de report de 1348 €

- 915 RECHERCHE

DBM de rattachement 85 471,78 € et de transfert de 32 450 €

- 916 CENTRE DE GESTION DE CAMBRAI

DBM de rattachement 50000 €

- 923 FSMS

DBM de rattachement 3048 €

- 925 SERVICES GENERAUX

DBM de rattachement 34 433,59 €

Vote à l'unanimité

► **Convention avec le conservatoire de musique de la ville de Valenciennes**

M. Hirschi présente cette convention qui a pour objet l'accès aux cours et aux locaux du conservatoire dans le cadre d'ateliers de musique proposés aux étudiants.

Question de M. Prévost : vont-ils faire des représentations ?

Réponse de M. Hirschi : ce n'est pas l'objectif final car c'est une offre de cours qui est proposée.

Vote à l'unanimité

► **Convention avec le CROUS pour la restauration des étudiants inscrits à Cambrai**

M. Desprès présente la convention qui a pour objet de rendre attractif le restaurant universitaire de Cambrai, notamment avec l'ouverture d'une cafétéria. Dans cette convention, l'université s'engage à inciter les étudiants à aller au restaurant universitaire en offrant un ticket restaurant.

Proposition de Melle Nobecourt : pourquoi ne pas étendre cette opération à l'ensemble des étudiants ? Mme la Présidente rappelle que pour les étudiants de Cambrai, si le restaurant ferme ils n'ont plus aucun moyen de se restaurer. Mais c'est un projet à envisager pour les primo-entrants.

Vote à l'unanimité

M. Rutkowski souligne que les points « fidélité restauration » du CROUS ne sont plus comptabilisés pour les personnels et sans avoir fait de communication.

M. Desprès va prendre rendez-vous avec la nouvelle directrice du CLOUS.

► **Convention avec la ville de Valenciennes pour la réalisation de stage en archéologie**

Mme Grant présente cette convention avec la ville de Valenciennes.

Elle a fait l'objet d'une remarque en CEVU au sujet de la gratification qui serait accordée après avis favorable des parties concernées. Mais les textes en vigueur ne s'appliquent pas aux administrations publiques. Néanmoins, c'est une convention qui pourra évoluer dans l'avenir si les textes changent.

Vote à l'unanimité

► Accord de partenariat avec l'établissement français du sang

Le Vice-Président étudiant présente le projet.

L'UVHC et l'EFS collaborent déjà sur un certain nombre d'opérations.

L'EFS propose que l'UVHC soit « établissement donneur » avec un engagement de diffuser de l'information.

Vote à l'unanimité

► Désignation des représentants des organisations des personnels et des étudiants au Conseil d'administration appelés au Comité Hygiène et Sécurité

M. Desprès présente ce point aux conseillers. L'établissement se doit de mettre en place un nouveau Comité d'Hygiène et Sécurité.

Dans le texte de loi, ce sont les organisations syndicales siégeant au CA qui désignent les membres. Mais très peu de listes ont été portées par une union syndicale.

Il est donc proposé aux conseillers de prendre en considération les intitulés des listes siégeant au conseil au sens large.

Une proposition de représentants par collègue est présentée aux conseillers.

Remarque de M. Gorisse sur la répartition du collège des usagers qui n'est pas représentatif des résultats aux élections.

Réponse de M. Desprès : toutes les simulations ont été faites mais les chiffres seront vérifiés.

Question de M. Rutkowski : la composition du CHS sera revue à chaque élection des conseils?

M. Desprès confirme.

Remarque de M. Ourak : 5 sièges sont prévus pour les enseignants chercheurs, siègeront-ils réellement ?

Réponse de M. Desprès : la seule condition pour être élu, c'est d'être en poste à l'UVHC.

La question est posée aux conseillers sur les modalités de choix des listes et sur la répartition par collègue.

Vote à l'unanimité

Question de M. Laurent : les ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité) seront-ils invités au CHS ?

Réponse de M. Desprès : ils seront intégrés au dispositif.

Prochain Conseil d'Administration en décembre pour le vote du budget

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures
Mmes Guionnet et Lancelle

Collège A
Mme Descargues-Grant, MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Millot, et Ourak

Collège B
Mme Sforzin et M. Bonduelle, Garnier, Bellalij, Li Crapi

Collège IATOSS
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers
MM. Gorisse, Lavaure, Lamotte et Melle Nobecourt

Membres de droit MM. Desprès et Warret

Membres invités Mmes Houssier, Decneut, et MM. Prevost, Coutellier et Bricout

Ont donné pouvoir
M. Fontaine à Mme Lancelle
M. Pauvros à M. Rutkowski
M. Jenot à M. Garnier
M. Del Campo à M. Bellalij

Excusés MM. Bocquet et Sénéchal

Fait à Valenciennes, le 12 novembre 2008
La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE